

Communiqué de presse du 31 juillet 2020

CHIFFRES CLES :

Données mondiales :

- Nombre de pays touchés par la pandémie de COVID-19 : 188
- Nombre de cas : 17 millions, 674 038 décès.

Données nationales :

Nombre de clusters : 678 en incluant ceux en EHPAD depuis le 9 mai ; 20 nouveaux depuis hier, mais 420 clôturés

Nombre de nouveaux cas confirmés de COVID-19 (SI-DEP) ces dernières 24 h : 1 346

Nombre de tests réalisés en semaine glissante : 527 000

Taux de positivité (%) des tests pour SARS-COV-2 (SI-DEP) : 1,5 % entre le 22 et le 28 juillet 2020.

Nombre d'actes SOS Médecins pour suspicion de COVID-19 : 263 soit 3,5 % de l'activité totale

Passages aux urgences pour suspicion de COVID-19 (réseau OSCOUR®) : 205 soit 0,6 % de l'activité totale

Personnes hospitalisées pour une infection COVID-19 : 5 298 (152 nouvelles admissions en 24H)

Personnes hospitalisées en réanimation : 371 malades (16 nouvelles admissions en réanimation en 24H)

Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts-de-France, Guyane regroupent **71% des malades en réanimation**

En Outre-Mer : **152 hospitalisations, dont 36 en réanimation**

Décès liés au COVID-19 : 30 265 personnes sont décédées en France, dont 19 750 au sein des établissements hospitaliers et 10 515* en établissements sociaux et médico-sociaux **données actualisées par SpF le 04/08*

Nombre de personnes hospitalisées depuis le début de l'épidémie : 107 350

Nombre de personnes rentrées à domicile : 81 881

MESSAGES CLES :

Mesures sanitaires aux frontières

- Test virologique RT-PCR obligatoire avant toute entrée sur le territoire français pour 16 pays où la circulation du virus est considérée comme particulièrement active
- Test RT-PCR obligatoire pour tout le monde avant d'embarquer pour les Outre-Mer
- Depuis début juillet, seuls les ressortissants des pays de l'Espace Schengen ainsi qu'une liste limitée de pays où le virus circule faiblement peuvent se rendre librement en France. Les ressortissants de tous les autres pays doivent fournir un motif impérieux de déplacement

Port du masque grand public dans les lieux ouverts (parcs, rue piétonnes...) rendu possible grâce à un décret du ministre des Solidarités et de la Santé. Les préfets sont décisionnaires selon la situation locale et l'analyse de risque

Rassemblements familiaux et amicaux : privilégier les petits groupes, s'équiper de masques grand public et de gels hydro alcooliques, préférer les espaces extérieurs, aérer les locaux, activer Stop Covid, protéger les plus fragiles

Dépister, isoler, tracer : test au moindre doute, prévenir ses contacts ; si le test RT-PCR est positif, s'isoler strictement pendant 14 jours. C'est seulement ainsi que nous pourrons, individuellement et tous ensemble, contenir l'épidémie et protéger les plus fragiles d'entre nous, nos proches et nos aînés.

INFORMATIONS UTILES : *Pour en savoir plus sur l'épidémie de COVID-19...*

✚ En France : [Santé publique France](#) et [Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

✚ A l'international : [OMS](#) et [ECDC](#)

✚ Un numéro vert **0 800 130 000** (appel gratuit avec service de soutien psychologique gratuit) 7j/7

✚ Toutes les informations utiles sur : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

✚ Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr – 01 40 56 84 00